

**Point sur les négociations APE entre l'Afrique de l'Ouest et la Commission européenne**

Les négociations entre la Commission européenne et l'Afrique de l'Ouest sur les accords de partenariat économique (APE) ont été marquées ces dernières semaines par plusieurs rencontres. Les deux parties se sont retrouvées du 20 au 24 avril à Bruxelles à l'occasion de réunions entre les experts et les hauts fonctionnaires. Ces travaux ont permis de mettre en avant un certain nombre de points de convergences : le gel des droits à l'exportation existant en Afrique de l'Ouest, le non-paiement au niveau national de droits de douanes sur les produits européens après leur entrée en Afrique de l'Ouest et l'introduction de clauses de défense des industries naissantes. Néanmoins, de nombreuses divergences demeurent entre les deux régions. Sur l'ouverture du marché, l'Afrique de l'Ouest n'a pas fait de nouvelle offre et maintient sa proposition de libéraliser 60% de son commerce avec l'Union européenne d'ici 25 ans. La Commission européenne juge que cette offre n'est pas assez ambitieuse compte tenu des engagements pris par les deux régions auprès de l'Organisation mondiale du commerce. Par ailleurs, les négociateurs d'Afrique de l'Ouest ont considéré que les procédures de financement du programme de l'APE pour le développement (PAPED), mis en place parallèlement à la libéralisation commerciale, ne sont pas assez solides et durables pour permettre la signature de l'accord. L'Afrique de l'Ouest a également exprimé sa volonté de voir l'Union européenne prendre des engagements sur la réduction des subventions agricoles susceptibles de créer des distorsions de concurrence. Plusieurs autres sujets restent problématiques comme les questions liées à la propriété intellectuelle ou encore la libéralisation du marché des services.

D'autres réunions ont également eu lieu en Afrique de l'Ouest afin d'affiner la proposition de la sous-région. Les experts de la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (Cédéao) et de l'Union économique et monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) se sont en particulier réunis du 12 au 14 mai pour évaluer l'état d'avancement des APE avant le Comité ministériel de suivi qui aura lieu du 1<sup>er</sup> au 5 juin 2009 à Abuja au Nigéria. Parmi leurs recommandations, ils ont conseillé aux Etats de la sous-région d'affiner leurs propositions sur plusieurs points (les plans opérationnels des Etats dans le cadre du PAPED, la liste des produits jugés sensibles...) et indiqué que des engagements clairs devaient être pris par l'Union européenne sur le PAPED et la libéralisation de 60 % du marché Ouest Africain en particulier. Lors de l'ensemble de ces rencontres, les parties ont réaffirmé leur volonté de respecter les échéances fixées en décembre 2007 prévoyant une conclusion des négociations en juin 2009.

**Catastrophes naturelles : les pays en développement particulièrement pénalisés**

A l'occasion de la sortie du rapport de l'ONU intitulé « *Rapport d'évaluation mondiale sur la réduction des risques de catastrophes* » le 17 mai à Bahreïn, le secrétaire général de l'organisation, M. Ban Ki-moon, a invité « *les chefs des gouvernements et les dirigeants politiques du monde entier à investir davantage dans la réduction des risques liés aux catastrophes* ». La publication présente pour la première fois une synthèse des principales catastrophes naturelles qui se sont produites entre 1975 et 2008 et constate que les pays en développement sont de plus en plus fragiles face à ces désastres. Les mauvaises conditions économiques, l'urbanisation galopante et le manque d'attention des gouvernements aux problèmes climatiques sont identifiés comme les principales causes de ce phénomène. L'activité agricole reste particulièrement vulnérable aux catastrophes naturelles compte tenu des possibilités limitées des paysans d'investir dans des processus préventifs et de la faiblesse des procédés d'indemnisation gouvernementaux. Selon le rapport, il est nécessaire de « *réorienter la réflexion sur le développement, qui devrait désormais mettre l'accent sur la capacité d'adaptation et les mesures préventives* ».

**Rapport Cyclope : des tensions prévues sur les marchés agricoles en 2009**

La 23<sup>ème</sup> édition du rapport Cyclope consacré aux marchés des matières premières et réalisé par un groupe d'experts et d'industriels français, prévoit des tensions sur les marchés agricoles qui devraient se traduire par des hausses de prix dans plusieurs filières. Selon le groupe de réflexion, l'augmentation des cours du maïs en 2009 serait de 12%, de 3% pour le riz ou encore 23% pour le sucre. Cette tendance haussière serait contraire à celle suivie par de nombreuses autres matières premières telles que le pétrole ou les métaux. Parmi les matières premières agricoles certaines se verraient néanmoins touchées par des baisses de cours, le coton subirait en particulier une diminution de son prix due à la morosité de la consommation mondiale de textile.

Le rapport met également en avant le poids des pays en développement dans l'économie et les négociations internationales, puisque ces auteurs estiment que « le rôle de premier plan joué par le Brésil et l'Inde dans la négociation de Doha (...) confirme le rôle croissant des grands pays émergents dans les institutions internationales et d'une manière générale, dans le nouvel ordre économique mondial ».

Sources : AFP, CEDEAO, UEMOA, ICTSD, OCDE, ONU, Le Monde, Cyclope, Les Echos, Le Figaro Economie.